

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 50019
Numéro SIREN : 493 575 690
Nom ou dénomination : 2AS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 6726

220200

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE



La société 2AS, société à responsabilité limitée au capital de 6 089 840 euros, dont le siège est fixé 3 boulevard Thiers, 77300 Fontainebleau et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 575 690 R.C.S. Melun,

Ayant pour avocat Maître Christophe de Watrigant, SELAS Cabinet Laborde, 28 avenue Marceau, 75008 Paris
Tél. : 01 42 89 67 68 Fax : 01 40 70 90 40, e-mail : cabinet.laborde@laborde-avocats.fr, Toque C2010

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2AS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L 223-26 du Code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

Qu'en effet, des retards administratifs et comptables ne lui ont pas permis de finaliser les comptes 2021, ce qui ne lui permet pas en conséquence de réunir l'assemblée.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2022, le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à Paris
Le 30 juin 2022

Christophe de Watrigant
Avocat à la Cour

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

AFF : SARL 2AS
REF-RCS : 493575690
REF-OP : 2022O02000

ORDONNANCE

Nous, Loïc GAUTHIER,

Président du Tribunal de Commerce de MELUN,

Vu les dispositions des articles L 223-26 alinéa 1^{er}, L 241-5 et L 225-100 du Code de Commerce,

Vu la requête ci-annexée en date du 30 Juin 2022,

de SARL 2AS
3 Boulevard Thiers
77300 Fontainebleau

immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 493575690 (2007 B 50019)

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2022 le délai prévu pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur l'approbation par le ou les associés, des comptes de l'exercice écoulé, en application de l'article L 223-26 alinéa 1^{er} du Code de Commerce.

Disons que les dépens, liquidés à la somme de TRENTE TROIS EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES T.T.C. (33,80 €uros) seront supportés par le requérant.

Fait à Melun,
Le 19 juillet 2022

L'un des Greffiers associés,

Philippe MODAT

Le Président,

Pour le Président empêché
(art. L722-12 al.2 c.com)
Jean GAILLARD
Loïc GAUTHIER